

Compte rendu de synthèse -Réunions des pilotes PIAL/PAS – 8 (SUD) et 10 (NORD) octobre 2025

Objet : Présentation du nouvel outil de pilotage, tableau de bord et accompagnement de la transition PIAL vers PAS

Intervenants : DAASEN, IEN ASH, DRH adjoint SEI, Coordonnateur départemental PIAL/PAS, Chargée de mission, AESH référents-techniciens, IEN et chefs d'établissement

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL ET ENJEUX STRATÉGIQUES

Notre département traverse une période de transformation profonde marquée par un paradoxe démographique majeur : alors que nous enregistrons une baisse de 14 000 élèves (dont 3 000 dans le 1^{er} degré et 1 000 dans le 2nd degré), le nombre d'élèves reconnus en situation de handicap a explosé, passant de 2 % à 5 % en dix ans, avec une augmentation de 17 % cette année.

Cette évolution s'est traduite par un doublement des effectifs d'AESH (multipliés par 2,5), atteignant aujourd'hui 3 000 agents pour un budget supplémentaire de 3 millions d'euros. Le pilotage s'effectue désormais sous **enveloppe définie**, avec de nouvelles notifications MDPH tous les 15 jours sans dotation additionnelle. L'objectif prioritaire reste la couverture à **100 % des notifications individuelles**, ces dernières étant opposables (la MDA perdant 49-50 % des contentieux devant le tribunal administratif).

La transition des PIAL vers les PAS s'inscrit dans ce contexte tendu. Le département connaît actuellement une **cohabitation** des deux dispositifs, particulièrement visible sur le **territoire grenoblois**, générant des difficultés de communication et de coordination. Le déploiement national est prévu pour la rentrée 2026, avec une finalisation visée en 2027.

ORGANISATION TERRITORIALE DES PAS

Le département prévoit le déploiement de 25 à 30 PAS à la rentrée 2026. Une cartographie départementale est en cours d'élaboration pour identifier les secteurs prioritaires, notamment le secteur de la Villeneuve où les tensions sont vives et où des remontées exhaustives des notifications sont urgentes.

Chaque PAS sera piloté par un binôme à temps plein composé d'un coordinateur Éducation nationale (enseignant) et d'un éducateur spécialisé missionné par l'ARS. Les associations partenaires EPISEAH (5 PAS) et MFI (6 PAS) portent actuellement 11 éducateurs spécialisés avec financement ARS. Les PAS disposeront d'une structure physique d'accueil localisée en collège, permettant de recevoir familles, élus et professionnels, avec une flexibilité accrue pour gérer les territoires fragmentés.

RECENTRAGE STRATÉGIQUE : LEVIERS PRIORITAIRES

L'accompagnement humain comme dernier recours

Conformément à la loi du 11 février 2005, l'accompagnement humain doit constituer un dernier recours. Les deux réunions ont insisté sur la nécessité de professionnaliser les notifications : la MDPH durcit actuellement ses critères d'attribution, et **les équipes pédagogiques doivent notifier uniquement après avoir exploré toutes les adaptations pédagogiques possibles.**

Le GEVASCO est déterminant : l'enseignant référent ne propose plus d'AESH directement ; l'équipe décrit les besoins d'apprentissage, et les parents expriment leur point de vue dans une section dédiée. Un groupe de travail IEN ASH est en cours pour produire un vade-mecum et un guide GEVASCO première demande visant l'harmonisation départementale.

Positionnement des PAS en première intention

Point stratégique majeur : les PAS interviennent désormais en amont des demandes MDPH/MDA, avec l'expertise croisée de l'enseignant coordonnateur et de l'éducateur spécialisé, pour objectiver les besoins et limiter les accompagnements AESH non nécessaires. Cette approche élargit considérablement le champ d'intervention (vivier multiplié jusqu'à x5 par rapport aux élèves notifiés MDPH). Une piste évoquée concerne la réduction des notifications de 3-4 ans à 1 an pour favoriser la réévaluation régulière, l'aide ne diminuant généralement pas dans le parcours actuel.

Développement de l'autonomie des élèves

Une conférence universitaire récente rappelle que l'AESH peut paradoxalement freiner l'autonomie : présence trop constante, interlocuteur privilégié devenant l'AESH plutôt que l'enseignant, éloignement du groupe-classe. L'accompagnement pédagogique des enseignants reste central pour développer cette autonomie, au-delà du simple volume horaire d'accompagnement. Les formations initiales et continues intégreront davantage ces aspects.

OUTILS DE PILOTAGE

Le tableau de bord Access

Le tableau de bord départemental, diffusé fin septembre dans sa version 2025-2026, est prérempli avec les établissements et élèves au 1er septembre. Il couvre les 33 PIAL et 11 PAS du département, avec des fonctionnalités clés : fiches élèves et AESH, synthèses par établissement, exports en quatre fichiers Excel, suivi des situations, contrôles automatiques des heures et alertes. Le remplissage initial est chronophage, mais les mises à jour hebdomadaires prennent environ 15 minutes. L'objectif est une intégration dans le LPI à l'horizon 2027.

Démarche Simplifiée pour la pause méridienne

Suite à la loi Vial 2024, les demandes d'heures transitent par cette plateforme. Dans le 1er degré, les communes déposent les dossiers ; dans le 2nd degré, ce sont les chefs d'établissement. La priorité est donnée aux notifications d'accompagnement sur le temps de repas pour les enfants ne pouvant s'alimenter seuls, avec une préconisation générale d'une heure (incluant déplacements et repas). Le rôle de l'AESH n'est pas de surveiller mais de permettre l'alimentation sans entraver la socialisation.

PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIÉS

Difficultés techniques majeures

Le déploiement du tableau de bord Access se heurte à de multiples blocages : PC verrouillés nécessitant codes administrateur, incompatibilités Resana/Tribu, problèmes de synchronisation GIGC, référents numériques sans consignes. Des solutions d'accompagnement technique renforcées et le déblocage des PC d'AESH en arrêt sont attendus.

Le partage via Nuage avec adresses fonctionnelles PAS est recommandé.

La procédure démarches-simplifiées soulève de nombreuses questions. Une simplification du document d'avis (objectif : passer de 4 pages à 1 page) et une contextualisation des dossiers arrivant "vierges" sont attendues.

Charge de travail insoutenable des pilotes

La gestion PAS est estimée entre 30 et 50 % du temps au détriment du pilotage d'établissement : deux réunions hebdomadaires, recrutements multiples, gestion quotidienne. Cette situation reconnue insoutenable devrait s'améliorer avec la montée en puissance des coordinateurs (formations démarrées). La délégation est facilitée sur démarches-simplifiées, mais les outils restent jugés insuffisants face à la complexité RH.

Tensions RH critiques

Sur 3 000 AESH, 150 à 200 situations RH sont en cours, dont environ 80 avis sur aptitude. Les arrêts longs compliquent les remplacements. La procédure d'inaptitude est longue : deux mois pour le rendez-vous médical, puis deux à trois mois pour la convocation en instance médicale. La pénurie d'AESH entraîne le recrutement de profils moins qualifiés, avec un temps d'entretien considérable et une mobilisation accrue des pilotes sur les problèmes terrain.

Recentrage des AESH référentes : résistances

La transition PIAL → PAS a généré des crispations, perçue comme une dégradation par certaines AESH référentes. Décision : recentrage sur les 20h d'accompagnement conformément aux textes, avec courrier nominatif individuel (délai : vacances de décembre) pour les situations non conformes. Des préoccupations subsistent sur la perte de flexibilité (remplacements, cas complexes). Les AESH référents travailleront aux côtés de deux personnels de catégorie A, avec un rôle renforcé en formation et accompagnement des équipes.

ACTIONS ET PERSPECTIVES

Changement de paradigme nécessaire : passer d'une logique d'affectation individuelle à une logique d'enveloppe d'heures par établissement, intégrant les absences comme un aléa normal. Un livret à destination des AESH et directeurs de PIAL est envisagé, ainsi qu'un courrier type et une présentation synthétique pour les familles expliquant la répartition des heures et la flexibilité nécessaire.

Les circuits d'information doivent être fluidifiés avec envoi direct et copie systématique au coordonnateur départemental. Un suivi attentif de l'équilibre d'intervention des associations partenaires est demandé avec remontées rapides si déséquilibres.

En conclusion, cette transition vers les PAS, outillée par le tableau de bord, doit permettre de professionnaliser nos pratiques, d'optimiser les moyens et de recentrer l'accompagnement sur les besoins réels des élèves, dans une perspective de développement de leur autonomie. Les tensions entre ambitions institutionnelles et réalités terrain sont objectivées ; les coordinateurs et l'amélioration des outils constituent les leviers prioritaires pour réussir cette transformation.